



Philippine ESTEBAN
Héloïse HAMELIN
Stéphanie SAVE
Virginie SONNET
Notaires

Correspondances :
8 place de Verdun
BP 800 09
65501 VIC-EN-BIGORRE CEDEX
TEL 05 62 96 72 42
FAX 05 62 96 86 29
www.carnejac-chateauneuf-toulouse.notaires.fr

VENTE COLAISSEAU Christine à MENANT Sony
86898 /33 /126 /

ATTESTATION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Marie-Christine SEMPE Notaire soussignée, membre de la Société par Actions Simplifiée « CCT, notaires associés », titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à TARBES, 7, place Jean Jaurès, le 27 octobre 2020 il a été constaté la VENTE,

Par :

Madame Christine COLAISSEAU, vendeuse, demeurant à VILLENAVE-PRES-MARSAC (65500) 19 rue Saint Bruno.
Née à CHARTRES (28000), le 2 mai 1970.
Célibataire.

Au profit de :

Monsieur Sony Daniel Eric Johnny MENANT, dallagiste, maçon et polisseur, demeurant à PAU (64000) 6, 8 impasse Tisne.
Né à NOGENT-LE-ROTROU (28400), le 14 mars 1995.
Célibataire.

Quotités acquises :

Monsieur Sony MENANT acquiert la pleine propriété du BIEN objet de la vente.

IDENTIFICATION DU BIEN

DESIGNATION

A VILLENAVE-PRES-MARSAC (HAUTES-PYRÉNÉES) 65500 19 Rue Saint Bruno,
Un immeuble bâti comprenant :
- Une maison à usage d'habitation composée d'un rez-de-chaussée avec une entrée, une cuisine, un séjour, un cellier, un W.C., et d'un étage avec quatre chambres, une salle d'eau et au-dessus, un grenier,
- Des dépendances attenantes,
- Et un jardin autour.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
C	24	BERDOYE	00 ha 02 a 16 ca
C	25	19 RUE SAINT BRUNO	00 ha 06 a 46 ca

Total surface : 00 ha 08 a 62 ca



SAS CCT, notaires associés

SELARL titulaire d'un office notarial. SIRET 312 126 105 00013. Règlement des honoraires par chèque et CB acceptés.
Siège social à TARBES 65000, 7 Place Jean Jaurès. Tél 05 62 44 21 00. Fax 05 62 51 30 49. Email : office65002.tarbes@notaires.fr
Bureau permanent à VIC-EN-BIGORRE 65500, 8, Place de Verdun, Tél 05 62 96 72 42. Fax 05 62 96 86 29.

PROPRIETE JOUISSANCE

L'**ACQUEREUR** est propriétaire du **BIEN** à compter du jour de la signature.
Il en a la jouissance à compter du même jour par la prise de possession réelle, les parties déclarant que le **BIEN** est entièrement libre de location ou occupation.

EN FOI DE QUOI la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

FAIT A VIC EN BIGORRE (Hautes-Pyrénées)

LE 27 OCTOBRE 2020

Maître Marie-Christine SEMPE



SAS CCT
Notaires associés
7, place Jean Jaurès
BF 216 - 65000 TARBES